

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1 — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

ESPAGNOLS ET YANKEES

Lorsqu'à la suite de l'assassinat de M. Canovas del Castillo le ministère conservateur fut en Espagne remplacé par un cabinet libéral que présidait M. Sagasta, l'on put croire un instant que, grâce au rappel du général Weyler et à l'autonomie accordée à Cuba, l'on verrait sinon prendre fin, du moins s'apaiser pour quelque temps les terribles difficultés dans lesquelles se débat le gouvernement de la Péninsule.

Les événements, loin de justifier ces prévisions dont l'optimisme excessif apparaissait bien vite pour peu qu'on se rendit plus attentivement compte de la situation, n'ont cessé depuis lors d'opposer à ces vœux des amis de la nation espagnole le plus brutal démenti.

L'avènement du président Mac-Kinley; l'envoi à Madrid d'un ambassadeur, le général Woodford qui, dès le premier jour a pris une attitude plutôt énergique que conciliante; le malencontreux incident qui a forcé le gouvernement espagnol à désavouer l'imprudent langage de son représentant à Washington, M. Dupuy de Lôme; les encouragements publics donnés aux insurgés cubains par une grande partie de la population des Etats-Unis, — tout cela, ce semble, n'était pas assez pour ajouter à l'acuité d'une situation précédemment plus que tendue.

Il a fallu que la catastrophe qui a amené la perte totale du cuirassé américain, le *Maine*, ancré dans le port de la Havane vint encore prêter, non sans quelque apparence de vraisemblance, de la part de la presse américaine, aux accusations les plus malveillantes en même temps que les plus graves.

En vain le ministère Sagasta s'appliquait de toutes ses forces à prouver que l'explosion qui a anéanti le *Maine* a été produite par une imprudence imputable à son équipage, le parti que l'on appelle aux Etats-Unis « le parti jaune » parce qu'il réclame soit l'annexion de Cuba, soit son indépendance sous la protection de l'Union américaine, ne veut absolument rien entendre.

Bref, un conflit semble de plus en plus difficile à prévenir et à empêcher.

Ces jours derniers, on a parlé de la possibilité d'un arbitrage. La fierté espagnole en a immédiatement écarté l'idée : « Il faut, a dit M. Sagasta, ignorer absolument la situation pour lancer une idée aussi invraisemblable. Il ne peut y avoir d'arbitrage pour la question de Cuba. Jamais l'Espagne n'admettra d'intervention étrangère dans sa politique intérieure. »

De telles paroles suffiront-elles pour arrêter les menaces des Etats-Unis? C'est peu probable. Mais, après tous les sacrifices que l'Espagne a multipliés pour tâcher de conserver Cuba, pourra-t-elle en faire d'assez grands pour résister à un adversaire aussi puissant, aussi riche, disposant d'inépuisables ressources en hommes, en navires, en argent, alors surtout qu'avec les 200,000 hommes envoyés à Cuba, le gouvernement espagnol n'est pas parvenu,

au bout de plusieurs années, à triompher d'une insurrection qui a pour elle la très grande majorité de la population cubaine.

L'heure semble donc prochaine où la question de Cuba, sans cesse renaissante depuis un demi-siècle, va recevoir une solution définitive. Tout paraît devoir la précipiter.

C. R.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 1^{er} mars

M. d'Arenberg a la parole pour une question au ministre des affaires étrangères sur les événements qui viennent de se passer dans l'ouest africain.

Après un discours de M. Hanotaux M. d'Arenberg remercie le ministre des explications qu'il a données et l'incident est clos.

On revient ensuite à la loi sur les primes à la sériciculture et à la filature de la soie.

Tour à tour interviennent dans la discussion MM. Jourdan, de Ramel, Noël, Charles Roux, Jaurès. Après quelques paroles de M. Aymard la suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Le président annonce que M. Jourde donne sa démission de secrétaire de la Chambre. Cette démission n'est pas acceptée.

Séance du 2 mars

Après le vote de quelques projets secondaires, on continue le projet sur les primes à la sériciculture et à la filature de la soie.

On en est toujours à l'article 2. On a voté, à la dernière séance, le paragraphe accordant une prime de 400 francs par bassine filant les cocons français; il s'agit de déterminer maintenant le chiffre de la prime par bassine filant les cocons étrangers.

M. Jourdan, de la Lozère, persiste à réclamer, comme suffisamment rémunératrice, une prime de 200 francs; mais son amendement est repoussé.

M. de Ramel insiste de nouveau à son tour pour le chiffre de 300 fr., celui de la commission étant de 340 comme on sait.

Puis M. Boucher, ministre du commerce, appuie en quelques mots le chiffre de la commission. Après quelques mots de M. Ernest Bérard, de Lyon, après une intervention aussi de M. Gustave Rivet, lequel appuie l'amendement de M. de Ramel, M. Jaurès soutient énergiquement qu'il faut faire quelque chose pour protéger de façon un peu efficace la sériciculture française contre la concurrence des cocons étrangers.

M. Noël, rapporteur, maintient de chef, au nom de la commission, le chiffre de 340 fr.

L'amendement de MM. de Ramel et Ducos, c'est-à-dire de 300 fr., est repoussé par 325 voix contre 221 et le chiffre de 340 fr. est adopté.

Sur ce même article 2, M. Jaurès développe un amendement qu'il retire presque aussitôt. Un autre amendement de M. Jaurès est renvoyé à l'article 5 relatif au contrôle des primes.

M. Gauthier de Clagny soutient un autre amendement tendant à ce que la prime ne soit accordée qu'aux industriels qui n'emploient pas plus de 10 0/0 d'ouvriers étrangers.

L'amendement est voté par 411 voix contre 112.

On passe à l'article 3, sur lequel M. Philippon développe un amendement portant que les cocons français ne pourraient être transportés du lieu d'achat à la filature qu'en vertu d'acquits-à-caution et que les cocons étrangers seront soumis au régime de l'entrepôt fictif.

M. Boucher combat l'amendement de M. Philippon.

La Chambre renvoie alors la suite de la discussion à la prochaine séance.

Sénat

Séance du 1^{er} mars

La discussion du projet relatif à la création d'un office national du commerce extérieur continue.

M. Waddington présente de longues observations sur ce projet, disant que l'office en question, tel qu'il paraît devoir être créé, n'est

pas sans inquiéter un peu le commerce et l'industrie en province.

M. Monestier, rapporteur, défend le projet qui est destiné, affirme-t-il, à rendre à la France le deuxième rang qu'elle occupait autrefois dans les tableaux d'importation, alors qu'aujourd'hui elle est tombée au quatrième rang après l'Allemagne et les Etats-Unis.

M. Boucher, ministre du commerce, appuie la création de l'Office du commerce extérieur, montrant qu'il n'y a pas à redouter qu'on organise là des syndicats et des monopoles, ce qui semble être la grande préoccupation des adversaires de la loi.

Le Sénat vote ensuite sans autre discussion les articles du projet dont l'ensemble est adopté par 239 voix.

AFFAIRE NAQUET

M. Naquet, accusé de complicité de corruption de fonctionnaires, a comparu hier mercredi devant la Cour d'assises de la Seine.

Au banc de la défense est assis M^e H. Coulon; M. Van Cassel occupe le siège du ministère public.

Le président procède à l'interrogatoire légal de l'inculpé puis à l'audition des témoins. Après l'interrogatoire d'Arton qui explique son rôle dans les tristes affaires du Panama, l'audience est levée.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Cours et conférences populaires

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, vient d'adresser aux inspecteurs d'académie, une circulaire les invitant à lui faire connaître le nombre de personnes qui ont fait des cours et des conférences pour les adultes, pendant l'année scolaire 1897-1898.

Ces renseignements sont destinés à servir de base à la distribution des récompenses à faire en juillet prochain : palmes académiques, médailles de vermeil, d'argent et de bronze, dons de livres, diplômes, lettres de félicitations, conférés à ceux qui ont contribué d'une manière effective aux œuvres complémentaires de l'école.

Le nombre des personnes présentées sera proportionnel au nombre des personnes qui ont collaboré à ces œuvres. La désignation de l'inspecteur d'académie portera sur les personnes qui ont fait un cours régulier d'au moins douze séances pour les adultes seuls, ou bien qui ont participé à la création de sociétés de patronages scolaires et, par leurs efforts continus, ont assuré la prospérité de ces œuvres éminemment utiles. En outre, les directeurs et les directrices d'écoles primaires pourront, sans avoir donné l'enseignement, mériter une récompense pour avoir contribué activement à l'organisation et au fonctionnement des cours ouverts dans leurs établissements.

Les chiffres devront être arrêtés le 31 mars et parvenir au ministre le 28 avril prochain, au plus tard.

En reproduisant la note ci-dessus nous tenons à exprimer, dans ce journal, toute la satisfaction que nous avons éprouvée en voyant, dans notre région, beaucoup d'instituteurs qui ont compris que notre société démocratique a besoin que l'œuvre de l'école soit continuée et qui se sont mis bravement à la besogne, sans espoir d'indemnité, simplement par conviction et par devoir.

Nous voudrions, que l'Etat d'après les indications exactes et équitables des inspecteurs, pût faire œuvre de justice, en récompensant et en encourageant les travaux des instituteurs-conférenciers. La plupart d'entre eux n'ont rien à attendre des municipa-

lités souvent hostiles et presque toujours indifférentes.

Tous les vrais amis des instituteurs seraient heureux que les maîtres dévoués qui ont entrepris une œuvre si utile, soient encouragés à continuer l'année prochaine et pour cela, il faudrait que l'administration, moins parcimonieuse que par le passé, pût donner à chacun de ceux qui ont contribué à l'œuvre post-scolaire, une preuve de sa sympathie, quand ce ne serait que des lettres de félicitation — ce qui ne coûte pas cher.

Pour assurer le succès durable de l'éducation des adultes, l'équité est absolument nécessaire dans l'attribution des récompenses.

Espérons que l'on tiendra bon compte en haut lieu, des droits de chacun et que nos instituteurs-conférenciers, après un rude labeur, recevront la preuve que l'Etat tient compte de leurs efforts.

Que si, malgré tout, des erreurs ou des oublis venaient à se produire, il ne faudrait pas que les instituteurs se découragent. La satisfaction pour eux la plus reconfortante est encore celle qui vient de leur conscience : faire du bien autour de soi, accomplir œuvre d'éducateur : voilà la plus douce des récompenses.

« UN AMI DU PROGRÈS ».

INFORMATIONS

Les troubles d'Alger

La police de la sûreté d'Alger, agissant en vertu d'une délégation judiciaire, a perquisitionné au domicile de plusieurs antisémites connus et dans les bureaux du journal *l'Antijuif* dont M. Max Régis est directeur. Plusieurs imprimés ont été saisis.

Une expulsion

Divers journaux racontent qu'un journaliste suisse, correspondant du *Basler Nachrichten*, aurait été expulsé récemment en raison du caractère des correspondances qu'il envoyait à son journal à propos de l'affaire Dreyfus-Zola. Il est exact que ce publiciste, M. Karlitz Farlow, a été l'objet d'un arrêté d'expulsion pris par le ministre de l'intérieur, il y a un mois environ; mais cette mesure a été provoquée, nous assure-t-on, par des motifs absolument étrangers à l'affaire Dreyfus-Zola.

Duel Esterhazy-Picquart

On a annoncé qu'une rencontre allait avoir lieu entre le colonel Henry et M. Picquart. Cette nouvelle serait prématurée. Par contre, le lieutenant-colonel Henry se serait rendu au désir exprimé par le commandant Esterhazy de se rencontrer lui d'abord avec M. Picquart.

Le Pourvoi de Zola

Le *Gaulois* croit savoir qu'aucun des avocats inscrits au barreau de la Cour de cassation n'a consenti à se charger du soin de soutenir le pourvoi de M. Zola. M. Zola verrait alors sa cause défendue devant la cour suprême par un avocat désigné d'office.

Obsèques de M^{me} Jeanne Lewal

Avant-hier, ont été célébrées, à la Madeleine, les obsèques de M^{me} Jeanne Lewal, née de Terrasse, belle-fille du général Lewal, ancien ministre de la guerre et du général Warnet, ancien commandant du 17^e Corps dont nous avons raconté la mort tragique.

Grève de verriers

A la suite de la mise en vigueur d'un nou-

veau tarif, un conflit s'est élevé entre la direction et le personnel des verreries générales de la Loire. Tous les ouvriers ayant refusé d'adhérer à ce tarif, la fabrication a été arrêtée.

Les naufragés du « Flachat »

Avant-hier, sont arrivés de Bordeaux quatre des naufragés du *Flachat*: MM. Terelli, maître d'équipage; Gap, chef cuisinier; Poli, commis aux écritures et Jacquier, pourvoyeur à bord. Les trois premiers ont été sauvés par les embarcations; le quatrième s'est sauvé à la nage.

Brsil

L'élection présidentielle

D'après les résultats connus, sont élus à une grande majorité: MM. Campos Salles, président, et Rosa Silva, vice-président. A Rio, l'opposition masque sa déroute par l'abstention. Le calme règne partout.

Le Tueur de Bergers

Le dossier de l'instruction ouverte contre Vacher, est terminée. Il ne manque plus que le rapport des experts aliénistes. MM. les docteurs Lacassagne et Rebatel ont terminé leur examen médical et pour remettre leur rapport ils n'attendent plus que le dépôt des conclusions du troisième expert.

Condamnation à mort

Lundi comparait devant le conseil de guerre d'Oran, sous l'inculpation de vol d'effets militaires, le nommé Duposier, soldat au 2^e régiment étranger. Les débats terminés et au moment où le président du conseil donnait lecture du jugement, l'inculpé lança une pierre dans la direction du tribunal, en criant: « Vive l'anarchie! A bas l'armée! »

Reconnu coupable de voies de fait envers un supérieur, il a été, séance tenante, condamné à mort.

CHRONIQUE LOCALE

Médailles d'honneur

Une médaille d'argent de 2^e classe, a été accordée à M^{me} Couston, épouse Artus, domestique au Roc. 24 novembre 1897, s'est particulièrement distinguée en arrêtant un cheval emporté.

Mention honorable: M. Bessat, forgeron à Luzech. 23 décembre 1897, sauvetage d'un homme en danger de tomber du haut d'un toit.

LES TABACS

NOS EXPERTS

XXIII

M. DELPY

Est cafetier-restaurateur, avenue de la Gare, à Souillac. C'est un brave homme. La cuisine

électorale qu'il a faite en faveur d'un manitard réactionnaire quelconque lui aurait valu la nomination d'expert des tabacs dans sa propre localité, chose assez rare.

Les planteurs n'ont rien à perdre, ni à gagner. M. Delpy, en effet, remplit à la table d'expertise le rôle du muet. Et si parfois un mot lui échappe, c'est pour dire: *Amen.*

A. DONNELLI.

CAHORS

Les manœuvres d'automne

Le 17^e corps d'armée exécutera des manœuvres de division, d'une durée de seize jours, aller et retour compris.

En outre, toutes les brigades de corps prendront part aux manœuvres d'automne.

Les régiments territoriaux, convoqués en octobre, n'exécuteront pas de manœuvres avec déplacement.

Procès de presse

Le procès intenté par l'abbé de Martel au *Réveil du Lot* et qui devait passer devant le Tribunal de Cahors, le 8 courant, est renvoyé au 28 mars.

Société de pisciculture

La Société de pisciculture du Lot recevra annuellement une subvention de 500 fr. provenant de l'augmentation sur le chapitre 47 du budget de l'agriculture.

Société Agricole et industrielle du Lot

Séance du 1^{er} mars

Présidence de M. Dufour, vice-président de la Société

Étaient présents: MM. Andurand-Rolland, Besse, Brugalières, D'Aviole, Dalet, Directeur de l'Orphelinat agricole d'Arnis, Edoux, Laporte, Magot, Miquel, Quercy, Vialard, Vinel d'Arbouys, près Cahors.

En l'absence du secrétaire, M. Andurand-Rolland procède à la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Sont définitivement admis comme membres de la Société, après avoir été présentés à la dernière séance: MM. Paillet, propriétaire-viticulteur, à Lauzès; Dissès, propriétaire à Montcuq; Carriol, constructeur à Parnac; Miquel, expert de tabacs, propriétaire à Espère; Jacques Valette à Cahors.

Demandent à faire partie de la Société: MM. Lacaze, avoué à Cahors; Girma, propriétaire aux Hortes Cahors; Mattet, expert des tabacs, propriétaire à Moussac; Coueslant, imprimeur à Cahors, successeur de M. Layton. Aux termes des statuts ces admissions sont renvoyées à la prochaine séance.

Monsieur le président donne lecture d'une lettre de Monsieur le Ministre de l'Agriculture président du Conseil à Monsieur le D^r Rey député du Lot, président de la Société Agricole et Industrielle du Lot, l'informant qu'une subvention de 375 francs est accordée à la Société pour le concours des animaux de boucherie en 1898. Des re-

merciements sont votés à Monsieur Rey, pour cette somme obtenue par lui de M. le Ministre de l'Agriculture.

Monsieur le président donne ensuite lecture du programme du projet de concours que nous avons donné dans un de nos numéros précédents concernant l'emploi du nitrate de soude. Ce projet est adopté à l'unanimité et la Société laisse à son organisateur, M. Quercy, professeur d'agriculture, la faculté d'y apporter les modifications qu'il jugera convenables.

Sur la proposition de quelques membres demandant à ce que le bulletin de la Société reçoive des insertions payées et des annonces, la Société adopte le principe de cette innovation, tout en laissant à la Commission d'administration le soin de la mise en pratique.

Les matières à l'ordre du jour étant épuisées et nul membre présent ne faisant aucune autre observation, M. le Président lève la séance.

Foire

Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants:

Bœufs. — Bœufs gras, de 29 à 31 fr. les 50 kilos; attelages, cours des derniers marchés. — Porcs: Porcs gras, de 39 à 41 fr. les 50 kil., et les jeunes, de 12 à 15 fr. pièce. — Moutons: Moutons gras, de 60 à 65 c. le kilo; les agneaux, de 65 à 70 c. le kilo. — Halle: Blé en vente, 300 hectolitres; vendus 288, cours moyen, 25 fr. 25 l'hectolitre; maïs en vente, 280 hectolitres, vendus 172, cours moyen, 12 fr. 25 l'hectolitre; pommes de terre, de 4 à 5 fr. les 80 litres. — Marché: Poulets, à 70 c.; lapins, à 45 c., le tout le 1/2 kil.; œufs, de 80 à 90 c. la douzaine.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 3 ET 6 MARS 1898

L'Audacieux (P. R.)	Leroux.
La Sirène (Overture)	Auber.
Théresen (Valse)	Gung'l.
Mascarade (Ballet)	Lacôme.
Péché mignon (Polka)	Gentil.

De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (*Allées Fénélon*).

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 1^{er} au 3 mars 1898

Mariages

Laporte, Jean-Baptiste-Marcel-Maurice, avocat, docteur en droit et Fournié, Joséphine-Ernestine-Alexandrine-Marie-Thérèse.

Décès

Loubéjac, Louis-Daniel, receveur des contributions indirectes, en retraite, 70 ans, rue Lastié, 33.
Célerié, Jean-Georges-Louis-Raoul, 4 ans, rue Feydel, 5.

Arrondissement de Cahors

PUY-L'ÉVÊQUE. — *Foire.* — Cours des animaux et denrées:

Bœufs gras, cours très bas; attelages, affaires insignifiantes; breaux de 200 à 400 fr. la paire.

Porcs de 15 à 35 fr. l'un.

Moutons gras 65 cent. le kil.; autres moutons ou brebis de 12 à 25 fr. l'un.

Poules de 3 fr. 50 à 4 fr. 50 la paire.

Poulets de 2 fr. 50 à 3 fr. la paire.

Lapins domest. 30 cent. la livre.

Dindons 45 cent. la livre.

Œufs 60 cent. la douzaine.

Blé de 20 à 21 fr. les 4/5.

Maïs de 9 à 10 fr. les 4/5.

Pommes de terre de 4 à 6 fr. les 4/5.

CASTELFRANC. — *Obsèques.* — Dimanche ont eu lieu dans un profond recueillement, les obsèques du regretté M. Cazes, ancien adjoint au maire, qu'une terrible maladie venait d'enlever à l'affection des siens. Une foule nombreuse d'amis, venus des communes voisines, avaient tenu à accompagner à sa dernière demeure, la dépouille de cet homme de cœur.

Arrondissement de Figeac

SAINT-CÉRÉ. — *Foire.* — Voici les cours de la foire dite du premier lundi de carême:

Bœufs de travail, de 600 à 800 fr. la paire; vaches de travail, de 400 à 600 fr. la paire; veaux, de 80 à 85 fr. les 100 kilos; moutons, de 60 à 62 fr. les 100 kilos. — Poulets, 55 c. la livre; œufs, de 85 à 90 c. la douzaine. — Paille, de 60 à 65 fr. les 100 kilos. — Blé, de 24,40 à 27 fr. 50; sarrasin, de 11,25 à 12 fr. 20; seigle, de 16,85 à 17 fr. 50; avoine, de 8,15 à 8 fr. 75; maïs, de 13,75 à 15 fr. 65; haricots, de 18,75 à 21 fr. 25; pommes de terre, de 5 à 8 fr. 15, le tout l'hectolitre.

St-CÉRÉ. — *Suicide.* — Le nommé Jean-Pierre Lafon, âgé de soixante-quatorze ans, chiffonnier aux Tuileries, près St Céré, s'est pendu dans sa chambre pendant que sa femme était allée chercher de l'eau. Les voisins attirés par les cris de la femme Lafon, qui était de retour, coupèrent la corde, mais il était trop tard.

Le docteur Gallé, appelé, n'a pu que constater la mort du malheureux vieillard.

On attribue la cause de ce suicide à une maladie nerveuse.

LATRONQUIÈRE. — *Nécrologie.* — Il y a quelques jours, une courte maladie, a emporté à l'âge de 59 ans, M. Gilbert Mazziol, conservateur des hypothèques en retraite et ex-greffier en chef du tribunal civil d'Aurillac.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Nécrologie.* — M. Antonin Rollie, propriétaire, ancien conseiller municipal, demeurant à Pech-de-Soy, commune de Gourdon, a succombé à la suite d'une congestion cérébrale.

LE COCHER 606

Première partie

VI

UN DUEL AMÉRICAIN

— C'était inutile, il m'a démontré qu'il était le cousin de Marie Favrot.

— Ruse de guerre, mon cher ami, et vous avez cru à cette parenté d'occasion?

— Puisque le père d'Anatole et la tante de la jeune fille y croient, et vont dîner ensemble à la villa que faire?

— Cela doit cacher, j'en jurerais, une infernale machination.

Et après un moment de réflexion:

— Vous allez me ramener à Paris, vous entrerez dans la cour de l'hôtel, et vous monterez chez moi. Nous aviserons.

Le cocher ne répondit pas, il ne comprit même pas, absorbé qu'il était par la pensée de Marie Favrot. Il remonta sur son siège et fouetta ses chevaux.

Arrivé à Paris dans la cour de l'hôtel, dès qu'Anna Bell fut descendue, il songait déjà à retourner sa voiture, quand elle lui dit d'un

ton bref.

— Montez!

Il aurait bien voulu éluder cet ordre, mais sa situation lui imposait le devoir d'obéir. Il se vit condamné à la suivre dans les escaliers et dans les antichambres et à entrer dans le boudoir.

Il était vivement contrarié et très pâle: d'abord, elle l'arrachait à sa préoccupation; ensuite, il ne pouvait y avoir rien de commun entre cette femme et lui.

— Mon cher d'Hersel, lui dit-elle dès qu'ils se trouvèrent seuls, combien je suis malheureuse de vous traiter selon votre habit!... Quand le quittez-vous?

— Jamais!

— C'est une plaisanterie. Je m'intéresse sans doute à Marie Favrot à cause de vous; mais vous devinez bien qu'en somme votre situation est ce qui m'intéresse le plus. Il n'est pas indispensable d'être riche pour être heureux. Je me charge de tout, pourvu que vous m'y autorisiez. Me croyez-vous d'ailleurs incapable de vivre honnêtement de mon travail?

— Je n'ai aucune raison, madame, pour douter de votre parole, mais le cocher Levignan ne saurait avoir la prétention de vous imposer aucun sacrifice.

Je vous ai dit, l'autre jour, ma pensée à ce sujet; elle n'a pas changé, elle ne changera pas.

Cette conversation maintenant deviendrait pénible pour nous deux: permettez-moi de l'abrégé.

Et il se retirait.

— Vous reviendrez... nous ne pouvons nous quitter de la sorte! fit-elle nerveusement.

— Quand vous aurez besoin de moi, madame, vous me trouverez place Bréda, ma première station du matin.

Les bras d'Anna Bell qui s'étaient tendus vers lui retombèrent sur les plis de sa robe. Elle était découragée. Elle ne trouvait plus d'arguments pour convaincre ce cocher obstiné et glacial.

Il gagna les premières marches de l'escalier et descendit.

— Et Marie Favrot! s'écria-t-elle par un dernier effort.

— Je verrai sa tante, madame. Je suis de sa famille bien plus que M. Tiret.

Une pensée jalouse traversa le cerveau de la courtisane. Elle se pencha sur la rampe de l'escalier, et doucement:

— Si c'est Marie que vous aimez, avouez le donc!...

— Levignan n'aime personne!

Et il partit.

Anna Bell, peu accoutumée à de telles résistances, rentra chez elle dans une humeur à casser les chinoiseries entassées sur les étagères.

Malheureusement pour lui William Johnson se présenta à cette heure. Elle aurait voulu l'éviter, mais elle n'avait pas donné l'ordre de fermer sa porte et la femme de chambre l'introduisit sans avertir.

— Ah! fit-elle en le voyant, je ne vous attendais pas. Je viens de me fatiguer à votre

service. J'imagine, du reste que mon concours ne vous est plus utile, puisque vous méfiant sans doute de moi, vous vous donnez la peine de me surveiller.

— Je ne m'en cache pas, madame. Je me suis repenti de vous avoir laissée aller seule dans cet endroit désert. Vous auriez pu avoir besoin de mon aide...

— Je vous avais pourtant prévenu que je me faisais conduire par Levignan, un homme dévoué aux Favrot et avec lequel j'étais en toute sûreté. Puisque vous revenez d'Asnières vous en savez autant que moi.

— Je ne sais que ce que j'ai vu, c'est-à-dire madame Favrot se promenant avec le père d'Anatole Tiret dans le jardin de la villa désignée.

— Ce n'est guère, remarqua la courtisane d'un air dédaigneux. Mon cocher a été plus habile. Il a appris de M. Anatole Tiret le motif de cette réunion de famille. Les Tiret ont découvert qu'ils étaient alliés depuis longtemps avec les Favrot, et qu'ils pouvaient se donner réciproquement le titre de cousin et cousine.

— Et vous acceptez cela, madame?

— Jusqu'à plus ample informé; du reste, vous me permettrez de ne pas m'en occuper davantage, mes intérêts m'appellent ailleurs. Je quitte Paris dans peu de temps. Si vous avez souci de l'honneur de la jeune ouvrière, — car je ne pense pas que celui de M. Tiret soit en cause dans cette sottise aventure...

(A suivre).

SOULLAC. — Par son commerce et son industrie, Souillac est sans contredit l'un des chefs-lieux de cantons de l'arrondissement de Gourdon les plus importants et les plus fréquentés.

La ville est coquettement bâtie et présente une certaine animation, surtout les jours de foire et de marché, ainsi qu'à la livraison des tabacs.

La gare est malheureusement un peu éloignée de la ville, mais ces deux kilomètres seraient vite franchis si on avait une avenue au moins convenable, c'est-à-dire carrossable; celle qui existe est relativement bien tracée mais elle est insuffisamment entretenue; actuellement on ne peut y passer à pied ni en voiture, à pied il est impossible de démarrer et en voiture on risque de verser, tellement les ornières sont profondes.

La municipalité est trop soucieuse des intérêts de la cité pour qu'elle n'apporte pas au plus tôt remède à cette situation, très fâcheuse, pour les habitants d'abord et pour les voyageurs ensuite.

MONTVALENT. — Foire. — Par arrêté de M. le préfet du Lot, la commune de Montvalent est autorisée à tenir, le 14 juin de chaque année, la foire qui avait lieu au chef-lieu de cette commune le 20 septembre.

MARTEL. — Conseil municipal. — On nous écrit :

Le Conseil municipal de Martel, réuni au lieu ordinaire de ses séances pour la session de février 1898, a pris, à l'unanimité la délibération suivante :

Le Conseil, en présence des attaques incessantes et de mauvaise foi, dirigées contre l'Ecole supérieure, par le journal la *Croix du Lot*, blâme l'auteur anonyme des articles publiés dans le dit journal, adresse des félicitations au personnel de l'école pour son zèle et son dévouement et remercie, en particulier, M. le Directeur des résultats qu'il obtient par sa tenue, ses efforts, sa vigilance et sa conduite si digne à tous les points de vue.

En outre, le Conseil prend l'engagement moral de ne rien négliger pour donner tout le bien-être désirable aux nombreux élèves de l'école supérieure.

Tous nos remerciements à MM. les conseillers municipaux. En injuriant M. Bourthoumieux qui au vu et au su de tout le monde remplit d'une façon irréprochable tous ses devoirs professionnels, les cléricaux de la ville poursuivent un double but : Diviser le parti républicain et nuire au succès d'une école supérieure laïque, aujourd'hui prospère et florissante. — Mais, ils n'y réussiront pas.

REILHAGUET. — M. Tocaven, conseiller municipal de la section de Laval, a été élu dimanche adjoint au maire. M. Tocaven est un bon républicain.

Chez nos voisins

Un petit conscrit

Parmi les conscrits qui ont passé ces jours derniers le conseil de révision à Seilhac (Corrèze), s'en trouvait un qui est peut-être le plus petit de la classe 1897. La taille de ce conscrit, nommé Péchade, né à Saint-Salvadour, ne dépasse pas 55 centimètres. Malgré cela, il est très bien constitué et bien proportionné.

FUMEL. — Foire. — Bœufs gras, env. 33 fr. les 50 kilos; attelages cours très bas.

Veaux 75 cent. le kilo.
Porcs de lait de 15 à 25 fr. l'un.
Poules de 4 à 5 fr. la paire.
Poulets de 2 fr. 50 à 3 fr. la paire.
Œufs 80 cent. la douzaine.
Blé de 22 à 24 fr. l'hectolitre.
Maïs de 11 à 12 fr. l'hect.

PETITE CORRESPONDANCE

✕ A. M. B. à Souillac. — Lorsqu'un accident a été occasionné par le mauvais état de la viabilité d'une des rues d'une ville, les conséquences de l'accident sont à bon droit à la charge de cette ville.

(Conseil d'Etat, 23 décembre 1897. Ville de Roubaix.)

✕ A. M. P... — Les constructions dont le sol, d'après un plan d'alignement régulièrement approuvé, doit être réuni à une rue pour l'élargir sont frappées d'une servitude qui ne permet pas de consolider le mur de face donnant accès sur la voie publique. On ne saurait, dès lors, en principe, exécuter à cet ouvrage aucun travail confortatif. Il n'appartient pas à l'administration d'affranchir les propriétaires de cette servitude. Elle peut, sans doute, à raison de certaines circonstances, laisser exécuter des ouvrages qui reconforment le mur de face ou ne pas poursuivre la démolition immédiate de semblables ouvrages, mais elle a toujours le droit de les faire enlever.

BULLETIN FINANCIER

La liquidation des valeurs s'est effectuée dans les mêmes conditions de facilités que celle de nos rentes, les reports se sont traités sur le pied de 3 à 3 1/2 0/0 au plus.

Le marché s'est montré très ferme et les affaires fin prochain ont été fort animées.

Nos Rentes se sont avancées, le 3 0/0 à 104,25; le 3 1/2 0/0 à 107,22 et l'Amortissable à 102,85.

Le Crédit Foncier s'est négocié à 665; le Crédit Lyonnais est en nouvelle hausse à 869; la Société Générale cote 545 et le Comptoir National d'Escompte 585.

Le Suez s'est élevé à 3516.

Nos Chemins ont encore monté: le Lyon à 1950, le Midi à 1470, le Nord à 2150 et l'Orléans à 1939.

Parmi les fonds étrangers l'Italien s'est relevé à 94,65; l'Extérieure a accentué sa reprise à 59 7/8; le Turc D se traite à 22,60; la Banque Ottomane à 557.

Le Portugais s'est échangé à 20 3/16.
Le Russe 3 0/0 1891 est demandé à 97,70.

COURRIER DE LA MODE

Les mamans songent déjà à préparer les jolies robes que leurs fillettes doivent mettre pour les fêtes de Pâques. A cette époque les enfants quittent avec une joie inexprimable classes, dortoirs et études pour venir se retremper dans la vie de famille. On fait quelques visites, on se distrait, les mamans, toujours faibles, organisent des réunions d'enfants qui, parfois, dégèrent en petites sauteries.

Point besoin de toilette pour ces fêtes de famille; cependant la robe d'uniforme ne peut suffire, et on en est bien fatiguée de cette robe d'uniforme! N'est-ce pas, Mademoiselle?

Il est donc nécessaire de préparer une gracieuse toilette bien simple et pratique et dans ce genre la jupe de drap, avec jaquette assortie et blouse de taffetas écossais, nous paraît ce qui se fait de mieux. La même jupe de drap peut se porter avec une blouse claire, blanche, rose ou bleue pour des occasions extraordinaires, telles que : invitations à une matinée ou soirée au théâtre. Mais, dans la plupart des cas, la blouse en écossais est parfaitement suffisante. Cependant cette tenue ne va pas à toutes les jeunes filles et beaucoup préfèrent une robe entière en même tissu. Pour ceci, un lainage belge, garni de petit velours étroit vert assez clair, est fort joli et très jeune. Le drap est encore mieux que le lainage, mais ce dernier est moins chaud, en admettant qu'on veuille faire porter la robe à la fillette pendant l'été. Dans le bas de la jupe, on disposera cinq à sept rangs de petit velours n° 1, soit droit, soit en forme de grecque ou de dents. Ceci fait, on montera la jupe en même temps qu'une petite basque courte. Cette basque aura la forme de pattes arrondies qui seront ornées de trois rangs de petit velours. Le corsage sera légèrement froncé dans un empiècement de velours vert ou de guipure crème sur transparent de petite soie verte, et tout autour de cet empiècement, on posera une berthe assez large, afin qu'elle garnisse le haut des manches. A volonté cette berthe sera ornée de trois rangs de velours sur l'étoffe droite ou découpée en pattes rondes.

La ceinture drapée sera nouée par un lien derrière et retombera en longs pans jusqu'au bas de la jupe. Nous conseillons de faire cette ceinture en même étoffe que la robe et de la garnir, ainsi que ses pans arrondis, de rangs de petit velours vert. On peut aussi la faire en velours vert clair assorti à la garniture.

Ce modèle est fort joli, nous l'avons vu exécuté et nous pouvons dire qu'il est assez habillé pour des circonstances exigeant un peu de toilette, de même qu'il est suffisamment simple pour pouvoir se porter à la promenade et à la maison.

Le bleu marin, les petites rayures, les fantaisies à fleurettes, servent aussi à faire de jolies robes de fillettes. Une assez jolie combinaison consiste à mélanger deux tissus, l'un uni, l'autre rayé, ce dernier servant de garniture.

Pour que les robes de petites filles et de fillettes, c'est-à-dire depuis l'âge de cinq ans jusqu'à treize et quatorze ans, aillent très bien, il est toujours préférable de les faire d'une seule pièce. Pour ceci, on coupe un corsage de doublure agrafant dans le dos et allant très bien. Sur ce corsage, on monte la robe entière. La jupe est cousue froncée à la taille, les parties blouse sont montées à l'empiècement qui, lui-même, est disposé sur la doublure, et la ceinture, solidement fixée, ne court pas le risque de se séparer de la jupe. Cette façon n'est pas possible, naturellement, si on veut pouvoir changer les blouses.

Elle se fait aussi pour les mélanges de drap et d'écossais, soit que l'écossais soit employé pour la blouse ou seulement pour les garnitures. Comme chapeau, pour les fillettes qui sont dans l'âge ingrat, la toque sur le front est le seul que nous conseillons. On la prendra en paille assortie à la robe, et on la garnira de même, très simplement, d'un gros nœud ou d'une fantaisie de plume.

Il ne faut pas oublier de soutenir le corps souple et mince des fillettes par un corset de coutil muni de quelques rares baleines très flexibles.

BLANCHE DE GÉRY.

Extrait de LA SAISON, Journal illustré des Dames, 30, rue de Lille, Paris. — Spécimen gratuit sur demande.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **25 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.** Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉPABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES lecteurs du *Journal du Lot*, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez *gratis* et *franco* un joli morceau de musique pour piano).

LE JOURNAL DU LOT est en vente à Cahors :

Chez M. CHAVAROCHE, buraliste, boulevard Gambetta.
— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

LE SEQUESTRE

PAR

JULES DE GASTYNE

Première partie

V

Berthe, affolée, commença à s'inquiéter sérieusement.

Une épouvante l'envahissait.

Quel malheur aurait pu lui arriver ?...

Elle ne doutait pas de lui, mais il était mort, bien sûr, pour n'avoir pas écrit, pour n'être pas revenu.

Elle attendit un mois encore, puis elle commença à perdre la tête.

L'argent qu'il lui avait laissé diminuait.

Elle allait se trouver sans ressources, sans aide, au moment justement où elle avait le plus besoin de protection.

La malheureuse passait ses nuits à pleurer.

Elle était allée à son ancien magasin demander du travail.

On l'avait éconduite poliment. La place était prise; mais ses camarades et la patronne avaient souri en voyant la rondeur de son ventre.

Qu'allait-elle faire? Comment apprendre des nouvelles? Elle l'ignorait.

L'époque du terme approchait... Ellen'avait pas d'argent pour payer le loyer.

On la saisit, on vendit les meubles, et elle fut expulsée par un de ces jours de pluie maussades et glacés qui s'abattent parfois sur Paris, qu'ils emplissent de brume et de tristesse, teignant en noir les maisons, les pavés et les âmes...

Il y avait près de six mois que Thomas Moore était parti.

Elle quitta la petite maison qu'il lui avait louée et qui était toute pleine de lui, au moment où la nuit tombait, seule, dépouillée de tout, n'ayant même pas pu arracher aux griffes des commissaires-priseurs quelques vêtements qui étaient à lui et qu'elle voulait conserver comme des souvenirs.

On lui avait laissé son lit et les effets qui la couvraient. Mais où le mettre son lit? Elle n'avait plus de domicile.

Elle était sortie pour chercher un logement.

La pluie tombait toujours, serrée, persistante, monotone, mettant des larmes au bout des branches d'arbres, au toit des maisons.

Elle allait au hasard, piétinant dans les rues boueuses, dont la crotte grasse s'attachait à ses bottines, dans une humidité sombre, menacée par les voitures qui se croisaient

en tous sens.

Ah! que n'était-elle, pas écrasée comme elle avait failli l'être le jour où elle l'avait connu, et pour tout de bon cette fois.

Elle se garait à peine, molle, sans courage, indifférente.

Elle avait descendu ainsi les Champs-Élysées, traversé la place de la Concorde, défoncée, pleine de flaques d'eau, et arrivait au quai au moment où les becs s'allumaient, mettant dans l'ombre des points jaunes qui semblaient fumeux dans le brouillard.

Elle s'approcha du parapet.

La Seine roulait très fort, avec des houles de mer, accrochant au passage des lumières qui s'y reflétaient comme des étoiles.

Elle s'avancait avec une hâte incessante vers le but où elle allait s'engloutir, semblant emporter avec elle les chagrins, les ennuis, les pensées.

Il sembla à Berthe qu'il serait doux de s'anéantir là, de se coucher dans ce courant, pour aller se perdre, s'abimer avec lui.

Elle se sentait attirée, et déjà elle était à demi-penchée, quand elle perçut un tressaillement dans les entrailles.

C'était son enfant qui se défendait, qui ne voulait pas mourir, qu'elle n'avait pas le droit de tuer.

Elle eut cette sensation... Elle se recula vivement, éperdue, puis elle se remit à marcher dans les flaques d'eau, sous le ciel brumeux...

Quand elle s'arrêta enfin, elle se trouvait dans un quartier qu'elle ne connaissait pas,

où elle n'était jamais venue.

Elle n'avait plus conscience du temps.

Les devantures des magasins se fermaient. Il n'y avait plus que les boutiques des marchands de vins qui flambaient.

Elle avait faim; elle était trempée. Un frisson passait dans ses os.

Elle ne pouvait pas passer la nuit dehors.

Déjà, du reste, les coins sombres l'avaient effrayée.

Elle ne passait plus dans les obscurités sans frissonner, la main à ses flancs comme pour protéger son enfant.

Elle entra au hasard dans le premier bouge ouvert, y mangea, et comme on louait des chambres garnies, elle en loua une pour la nuit. Puis elle y resta. Elle ne voulait plus retourner dans ce quartier où elle l'avait connu, il lui semblait qu'en se dépayasant, au milieu de rues de maisons nouvelles, elle pensait moins à lui.

C'est en haut du quartier Latin, après la rue Saint-Jacques, à la Glacière, que les zigzags de sa marche désespérée l'avait conduite. Quelle différence avec les alentours du bois de Boulogne! Des maisons vieilles, fumeuses, des rues étroites, aux pavés inégaux, constamment pleines d'une boue noirâtre, un air fétide, puis un grouillement de troupeau humain partout, dans la cour, dans les escaliers, dans les couloirs. On ne pouvait pas faire un pas sans coudoyer quelqu'un, sans être bousculé heurté.

(A suivre.)

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1318^e livraison (5 mars 1898).
Le démon des sables, par M. Gustave Toudouze. — La fabrication des couteaux et des ciseaux, par M. Edmond Renoir. — L'héritage des Derbanne, par A. Verley. — Charles-Marie de Weber, par H. Heinecke.
Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et

des voyageurs. — Sommaire du N° 10 (5 mars 1898).
1° Au pays des Ba-Rotsi (Haut-Zambèze), par M. Alfred Bertrand.
2° A travers le monde : De Tomsk à Tachkent. L'instruction publique; les écoles russes et indigènes; l'enseignement du français, par M. Paul Labbé.
3° Excursions : A Antibes. — La fête de la Bonne-Mère, par M. J. Fugairon.
4° La France à l'Etranger : Notice sur la province de Betsileo.
5° L'expansion coloniale : Les chemins de fer en Chine.
6° Livres et Cartes.

7° Bilan des explorations en cours : Pôle Nord. — Pôle Sud. — Afrique. — Asie. — Amérique. — Océanie.
Abonnements : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, Bd Saint-Germain, Paris.

SAINT-NICOLAS. — 19^e année. — Sommaire du n° 14. — 3 mars 1898.
Gloire en herbe (Marthe Bertin). — Jean Tappin (Cap. Danrit). — Les cigarettes (Henriette Beyangon). — L'enfant prodige (Louis Morin). — Philéas et Chantrouille (Esp.). — Le jeu de la pêche (Tante Nicole). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par Thadée, P. de Sémant, Emile Bayard, Louis Morin, G. L. Rudnicki, etc.
Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.
Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.
Abonnements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 3 Mars

V^o Nacla : Chronique mondaine. — Henri de Graffigny : Un drame dans les airs. — Pierre Sales : Miracle d'amour (suite). — Jean Rameau : Le cœur de Régine (suite). — Fridtjof Nansen : Vers le pôle (suite). — Emile Richebourg : Les martyrs du mariage (suite). — Charles Mérouvel : La fille sans nom (suite). — Variétés.

LE MUSÉE DES FAMILLES (62^e année) paraissant deux fois par mois, publiée dans son numéro du 1^{er} Mars 1898 :

La fin d'un rêve, par Léon Riotot. — L'absent, poésie, par Lucien Paté. — Le curateur de puits, par Alexis Meunier. — L'exposition des chiens, par Eug. Mouton. — Fille de France, par Louis Brunet. — Gaietés du mois, par Willy. — Fleurs artificielles, par M. Maindre. — Théâtres : Pamela, par St-André. — Mosaïque. Illustrations par Liska, Bouchardon, Aug. Vimar, Guido, F. Gottlob, etc., etc. et d'après de vieilles estampes.

Prix d'abonnement : Paris, un an 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie Ch. Delagrave 15, rue Soufflot, Paris.

Étude de M^e A. TASSART, avoué à Cahors, 10, rue du Portail-Alban
Successeur de M^e Mazières.

VENTE
Sur Saisie immobilière
Fixée au mercredi trente mars prochain.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que faite par le sieur Louis VIALATTE et la dame Marie CAGNAC, son épouse, demeurant tous deux autrefois à Castelfranc et actuellement à Levallois-Perret (Seine), pris comme débiteurs conjoints et solidaires, d'avoir satisfait au commandement qui leur a été signifié suivant exploit de Hyver, huissier à Paris, en date du quatre novembre dernier, enregistré et visé conformément à la loi.

Il a été procédé à la requête de dame Françoise PEZET, veuve Jouglu, sans profession, domiciliée à la Rivière-Haute, commune d'Albas, ayant M^e TASSART pour avoué, suivant procès-verbal de Fraysse, huissier à Luzech, en date du huit décembre dernier, enregistré, visé et dénoncé conformément à la loi, suivant exploit de Hyver, huissier à Paris, en date du douze décembre dernier, enregistré, lequel a été aussi visé, les dits procès-verbaux et exploits de dénonciation transcrits au bureau des hypothèques de Cahors le dix-huit décembre dernier, volume 161, numéros 11 et 12.

Au préjudice des dits Louis VIALATTE et Marie CAGNAC, mariés, domiciliés à Levallois-Perret (Seine).

A la saisie réelle des immeubles dont la désignation suit :

1° Une maison sise à Castelfranc, formant le numéro 821 section A du plan cadastral de la commune de Castelfranc, deuxième classe, imposée au revenu de seize francs cinquante, à la case 230. Cette maison est confrontée par Pagès Henri, Apollonie Tunays, veuve Pagès, rue publique et partie de maison restant à son frère. Cette maison se compose d'un rez-de-chaussée formant cave, d'un premier étage et d'un grenier ; elle est desservie par une porte à trois ouvrants où on entre à plein pied de sur la rue publique. Au-dessus de cette porte, au premier étage une croisée à deux ouvrants avec con-

trevents, et au-dessus de la croisée un louvet pour donner jour au grenier du premier étage, on trouve une porte à un ouvrant du côté du couchant, donnant accès sur un petit balcon en bois en très mauvais état suspendu sur un petit patus d'environ un mètre de largeur sur environ trois mètres de longueur. Cette maison est bâtie sur le numéro 821 section A de la matrice cadastrale de Castelfranc, ce sol est d'une contenance environ de quarante centiares de première classe au revenu de cinquante-quatre centimes ; elle est recouverte en tuiles canal. On y remarque un évier et un canon de cheminée bati en pierre chaux et sable.

2° Une pâture sise à chemin de Cahors, formant le numéro quatre cent treize, section A du dit plan cadastral, de contenance environ 51 ares sept centiares, troisième classe.

3° Une pâture sise à Puits de la Fourque, formant le numéro 230 P section A du dit plan, de contenance environ trente-sept ares soixante-dix centiares, troisième classe.

4° Une pâture sise à Puits des Fourques, formant le numéro 231 section A du dit plan, de contenance environ six ares cinquante centiares, troisième classe.

5° Une vigne sise au même lieu, formant le numéro 232, section A du dit plan, de contenance environ douze ares quatre-vingt-dix centiares, quatrième et cinquième classe.

6° Une vigne sise à la Gafette, formant le numéro 181, section B du dit plan, de contenance environ cinquante-quatre ares trente centiares, cinquième classe.

7° Une pâture sise à Causse Blanc, formant le numéro 342, section B du dit plan, de contenance environ huit ares quatre-vingt centiares, troisième classe.

Tous les immeubles ci-dessus sont situés dans la commune de Castelfranc, canton de Luzech, arrondissement de Cahors (Lot) et sont portés à la matrice cadastrale sur la

tête de M. Louis VIALATTE, charpentier à Castelfranc, au folio 409 ; ils sont jadis et exploités par les dits Louis VIALATTE et son épouse, sur la tête et au préjudice desquels ils ont été saisis.

Lecture et publication du cahier des charges pour parvenir à la vente ont été faites à l'audience du neuf février dernier, à laquelle le tribunal a fixé le jour de la vente au trente mars prochain.

En conséquence, il sera procédé le mercredi trente mars mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, à midi et demi, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles ci-dessus désignés, en un seul lot, sur la mise à prix de dix 10 fr.

NOTA. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant.

Cahors, le mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

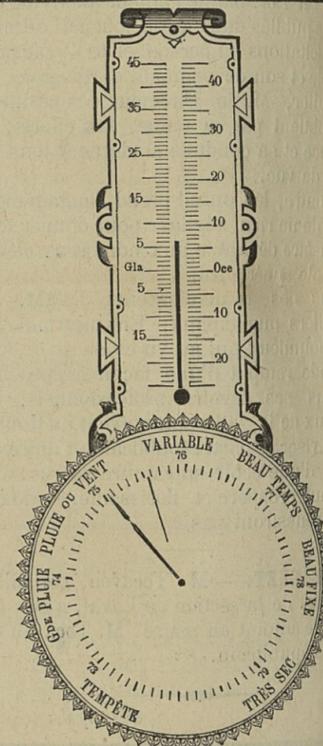
L'avoué poursuivant,
A. TASSART.

Enregistré à Cahors, le mars mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes.

Le Receveur de l'Enregistrement,
Signé : DE FRAMONT.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^e TASSART, avoué.

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les
AFFECTIONS DE LA PEAU
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.
Pisier et Lillier, Paris, rue de Valenciennes, 105
dits incurables.
Ce traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail ; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.
M. LENOIR, Médecin-Spécialiste, ancien Aide-Major des Hôpitaux M^o, 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 3.5
Id. maxima de la veille : 12.3
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 2.7

12 PRESSES — UNE ROTATIVE, UNE PRESSE DOUBLE A RETIRATION —
SEPT MUES PAR LA VAPEUR
IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES
EN TOUS GENRES
PUBLICATIONS PÉRIODIQUES
BROCHURES, THÈSES
CATALOGUES
MÉMOIRES
ACTIONS, OBLIGATIONS
MANDATS

IMPRIMERIES A. COUESLANT
LE VIGAN (Gard)
(ANCIENNE IMPRIMERIE VIGANAISE)
Rue de la Prairie
L'Écho des Cévennes (hebdomadaire)

Circulaires
PROSPECTUS
TÊTES DE LETTRES
FACTURES, ENVELOPPES
CARTES DE VISITE
LETTRES DE FAIRE PART DE NAISSANCE, MARIAGE, DÉCÈS
BORDEREAUX, ÉTIQUETTES, PRIX-COURANTS
AFFICHES en NOIR et en COULEURS de TOUTES DIMENSIONS

IMPRIMERIE L. LAYTOU
(ANCIENNE IMPRIMERIE L. CAPUCINS)
1, rue des Capucins
Le Journal du Lot (tri-hebdomadaire)

BROCHAGE, — NUMÉROTAGE, — PERFORAGE, — CLICHAGE

1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE
A pompe directe et air comprimé
1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 P. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 P. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant
Chevalier du Mérite Agricole
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Vignes Américaines
LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT
PAR MILLIONS de plants à la vente
en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés
Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long
0,006 millimètres au petit bout.
Vient de paraître :
10^e ÉDITION DE
Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.
Prix : 3 fr. (franco poste).
S'adresser au propriétaire, **M. Victor COMBES**,
Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).